

CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2025

Délibération n°036-2025

Rapport d'activité de gestion des déchets 2024 de la CCBTA

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 mai 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Brigitte GAYAUD
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte du rapport d'activités 2024 du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères en séance du 7 avril dernier.

Le rapport présente les principales données du service :

- Tonnages collectés
- Points d'apports volontaires
- Propreté urbaine
- Déchèteries
- Recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et de la redevance spéciale auprès des producteurs de déchets non ménagers

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport 2024 du service de collecte des déchets.

Et il est également proposé de réitérer la proposition d'un détail par commune de toutes les rubriques du rapport, et la présentation statistique des actions menées par la brigade incivilités, dont il n'est pas du tout fait état dans le rapport.

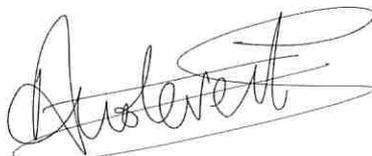
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°25-068 du 7 avril 2025,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la CCBTA sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets ménagers.
2. De réitérer le souhait de présentation, dans ce rapport annuel, d'un détail statistique des activités par commune, et de l'action de la brigade incivilités également par commune.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

